

## COLLECTIONNEURS- L' EUROPE ET LES ARMES

**MALTE 4-6 juin 2008 conférence de la F.E.S.A.C.**

**(Foundation for European Societies of Arms Collectors)**

La F.E.S.A.C., créée en 1974 par quelques associations de collectionneurs d'armes de quelques pays européens est devenue au fil des ans le représentant non négligeable de ces derniers auprès des instances européennes.

La conférence annuelle de la F.E.S.A.C. s'est déroulée du 4 au 6 juin à Malte où 13 pays ont envoyés les représentants d'associations de collectionneurs.

Elle permet de comparer l'évolution des différentes législations qui dans certains pays sont durcies exagérément à la suite d'évènements médiatiques. Les expériences des uns profitent aux autres.

La **S.R.A.M.A.** n'était pas en reste avec l'acceptation par les autorités belges de la liste complémentaire des armes d'intérêt historique, décoratif ou folklorique .

La Norvège vient de permettre à ses citoyens de faire immatriculer sans problème les armes détenues illégalement . Il est à noter que 250.000 soldats allemands y ont stationné de 1940 à 1945 et y ont abandonné énormément d'armes.

### Délégation belge

Deux associations de collectionneurs étaient représentées au congrès, à savoir la **S.R.A.M.A.**

(Société Royale des Amis du Musée de l'Armée et d'histoire militaire de Bruxelles) par Mr.

**Bernard Van Horenbeeck** ( groupe de travail Patrimoine Armurier) et la **B.V.V.W.** ( Belgische Vereniging van Wapenverzamelaars) par Mr. **Frank Rodyns** (président).



Copyright Albrecht Simon

Bernard Van Horenbeeck (également administrateur à l'**U.N.A.C.T.**) et Frank Rodyns

### **Objectifs de la F.E.S.A.C.**

En ouvrant la conférence, le président **Stephen A. Petroni** a rapellé que le devoir de la F.E.S.A.C. était de s'opposer aux fonctionnaires mal informés qui imposent des règlements inadaptés aux détenteurs d'armes respectueux de la loi. Ces règlements n'ont jamais eu d'effet sur la criminalité organisée qui dispose de ses propres sources d'approvisionnement. La fondation invite ses membres à travailler en collaboraion avec les autorités et la police.

Le 29.11.2007 fut voté l'amendement 53 de la directive 91/477/CEE relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes. Madame **Gisela Kallenbach**, députée européenne ( parti Grün – Allemagne) rapporteur au parlement européen dans cette affaire, avait une position très restrictive en ce qui concerne la détention d'armes par les particuliers et collectionneurs.

Les consultations qu'elle a eu avec le président et divers membres de la F.E.S.A.C. lui permirent d'avoir une vue plus réelle du travail important des collectionneurs d'armes partout en Europe.

Enfin elle reconnait que ces derniers sont les gardiens de notre patrimoine commun en le préservant pour les générations futures.



Copyright Albrecht Simon

Le président Stephen Petroni et Madame Gisela Kallenbach

### **Séminaire.**

Le point fort du séminaire fut la présence de Madame **Kallenbach** répondant à l'invitation du président de la F.E.S.A.C., Mr. **Stephen A. Petroni**, également président de l'Association of Maltese Arms Collectors & Shooters.

Me. **Kallenbach** résuma l'amendement 53 de la directive 91/477/CEE voté le 29.11.07 par le parlement européen et le conseil de l'Union Européenne exprima sa satisfaction pour la franche collaboration obtenue de la F.E.S.A.C. Ce qui a entre autres permis de trouver un compromis approuvé par la majorité des groupements politiques dans le parlement et les besoins légitimes des collectionneurs, chasseurs et tireurs.

Contrairement à sa première idée, elle n'a pas inclus les collectionneurs dans la directive, convaincue que ceux-ci n'avaient rien à voir avec le trafic d'armes; De plus les armes des collectionneurs sont exclues du marquage numérique décidé.

Elle souligna aussi le besoin de la reconnaissance générale de la Carte Européenne d'Armes à feu comme seul document permettant aux collectionneurs, tireurs et chasseurs de voyager librement dans l' Union Européenne pour leurs activités culturelles ou de tir.

### **Règlementation des armes de collection dans différents pays – et restauration d'armes anciennes .**

Un autre moment très intéressant de la conférence fut l'intervention de Mr. **Michel Braekman**, restaurateur d'armes et d'horlogerie dans un musée suisse. Les vues d'armes et d'objets anciens, avant et après restauration sont étonnantes. De plus, passionné d'armes, l'intéressé a présenté la synthèse de ses recherches sur les armes de collections dans les différents pays.



Copyright Albrecht Simon

Mrs. Michel Braekman et Jean Jacques Buigné ( France)

### La loi maltaise sur les armes ( 2005 )

La loi maltaise fut élaborée pour répondre au Protocole des Nations Unies et à la Directive Européenne. Elle fut réalisée en collaboration franche avec le **Weapons Board** ( associations de tir, chasse et de collections ) qui travaille en relation directe avec les Ministres de la Justice et de l'Intérieur.

A noter que les collectionneurs maltais peuvent posséder librement toutes les armes fabriquées avant 1946.

### Tir – reconstitutions historiques et tourisme, un exemple à suivre .

La nouvelle loi sur les armes a contribué au réhaussement des attraits touristiques du pays en permettant l'utilisation des armes à feu dans les reconstitutions historiques comme nous avons pu les admirer à Fort Rinella et The Saluting Battery.

Le responsable maltais de la Jeunesse et des Sports se réjouit des effets de la nouvelle loi sur le développement du tir sportif .



copyright Albrecht Simon



copyright Albrecht Simon



copyright Albrecht Simon



copyright Albrecht Simon



copyright Albrecht Simon



copyright Albrecht Simon

Fort Rinella – canon Armstrong de 100 tonnes, cal. 17.72” (45 cm) longueur 11 m.



Copyright Albrecht Simon

Fort Rinella – boute-feu Me.Hanny Papendorp-Spruijt (NL)



copyright Albrecht Simon

La Vallette – The Saluting Battery



Copyright Albrecht Simon

Les participants au congrès de la F.E.S.A.C. et les reconstitutionneurs maltais

Contacts:

F.E.S.A.C.:

Phoenix Building, Old Railway Road, Sta. Venera SVR 9022, Malta

[chairman@fesac.eu](mailto:chairman@fesac.eu)

[www.fesac.eu](http://www.fesac.eu)

S.R.A.M.A.: Parc du Cinquantenaire, 3 – 1000 Bruxelles

[web.srama-kvvl@klm-mra.be](mailto:web.srama-kvvl@klm-mra.be)

(secrétariat: [srt.srama-kvvl@klm-mra.be](mailto:srt.srama-kvvl@klm-mra.be) )

B.V.V.W.: [voorzitter@bvvw.be](mailto:voorzitter@bvvw.be) / [www.bvvw.be](http://www.bvvw.be)

U.N.A.C.T.: [www.unact.org](http://www.unact.org)

The Saluting Battery et Fort Rinella: [www.wirtartna.org](http://www.wirtartna.org)